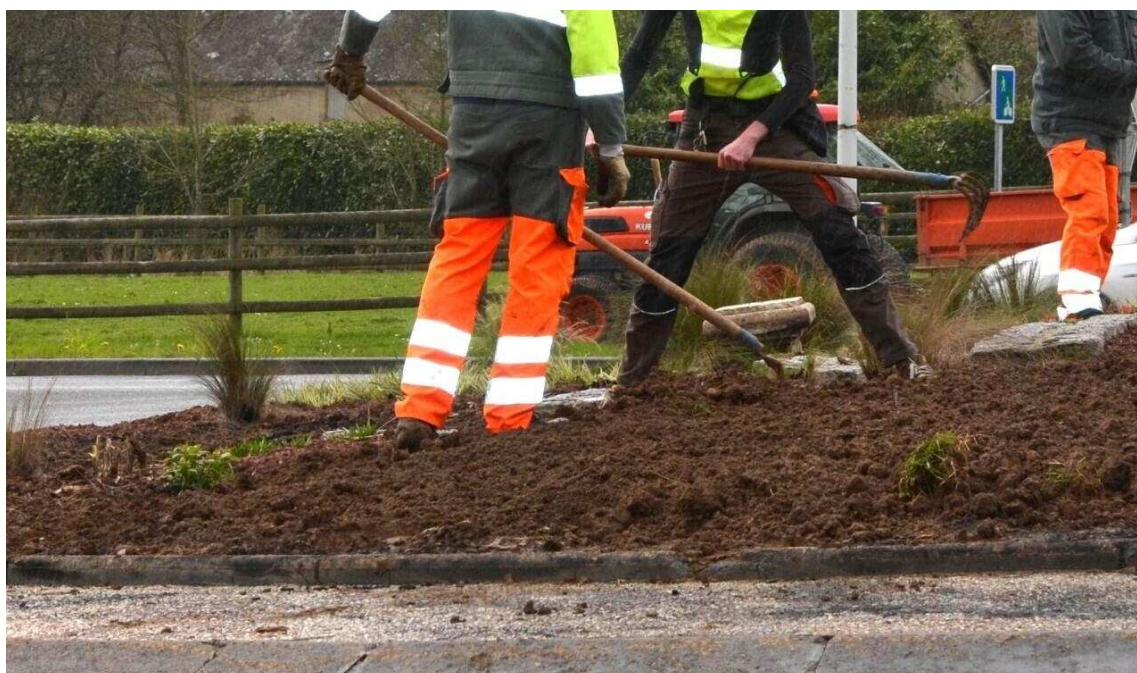


[panorapresse.ouest-france.fr](https://www.panorapresse.ouest-france.fr)

Incivilités, infractions... des mesures à Argentan pour faire réfléchir les élèves perturbateurs

3-4 minutes

La mesure de responsabilisation qui s'applique déjà aux collèges Rostand et Truffaut à [Argentan](#), dans l'[Orne](#), est élargie à tous les établissements du second degré de la ville.



En 2023 et 2024, cinq élèves âgés de 12 à 15 ans ont été accueillis notamment au centre technique municipal d'[Argentan](#) pour des tâches aux services espaces verts, propreté publique...

La Ville d'[Argentan](#), dans l'[Orne](#), étend la « mesure de responsabilisation » des élèves perturbateurs à l'ensemble des établissements du second degré de son territoire. Une décision prise en conseil municipal le mardi 7 avril 2026.

Mise en place en 2023 par la précédente municipalité, elle concernait jusqu'à présent uniquement les collégiens de Jean-Rostand et de François-Truffaut.

Elle vise à permettre « un meilleur repérage des jeunes inscrits dans une trajectoire délinquante ou risquant d'y basculer après la commission de premières incivilités ou infractions ».

[Un chantier rémunéré pour des jeunes cet été à <a data-annotation href="/articles?geodistance=48.73219;-0.013232259;0.1" title="Argentan" class="!text-inherit lfont-inherit decoration-green-500">Argentan](#)

« Mobiliser le jeune dans une démarche positive », à [Argentan](#)

La mesure peut être prononcée par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline.

Elle peut contraindre l'élève « à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives, en dehors des heures d'enseignement », explique la Ville.

« Faire réfléchir l'élève à ses droits et devoirs »

« Cet accueil permet de faire réfléchir l'élève à ses droits et devoirs, en tant que citoyen, non seulement au sein de son établissement scolaire, mais aussi plus largement dans la cité, de prendre conscience de la nécessité des règles de la réalité des autres, élèves, agent de collectivité ou structures associatives, et de l'importance du vivre ensemble », ajoute [Brigitte Choquet](#), adjointe aux affaires sociales et solidarité.

5 jeunes accueillis en 2023 et 2024

Sur 2023, « deux garçons de 15 et 13 ans ont pu être accueillis au niveau des services du centre technique municipal (espaces verts et propreté publique) ».

Sur 2024, « trois garçons de 12, 13, et 14 ans ont été accueillis par les services techniques, mais aussi dans le cadre d'une médiation, et au service propreté au sein de la collectivité ».

Épicerie solidaire, ordures ménagères, personnes âgées... des services divers pour les accueillir

Les autres services et partenaires depuis le début sont la police municipale, le CCAS (centre communal d'action sociale) avec l'épicerie solidaire et la Croix-Rouge.

En 2026, le Sitcom Région d'Argentan (syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères) « s'est également porté volontaire. Afin de diversifier les opportunités d'accueil des élèves, d'autres structures du territoire sont susceptibles de se porter candidates (comme la résidence autonomie) ».